

Concours

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1923)**

Heft 1-3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Concours.

I° Le Département fédéral de l'Intérieur organise *un concours d'affiches* destinées à faire connaître notre pays sous ses aspects les plus caractéristiques: paysages, voies de communications et moyens de transport, monuments historiques, manifestations sportives et sociales, costumes, etc.

Exemples de titres qui doivent figurer sur les projets d'affiches.

La Suisse et ses merveilleuses routes alpestres (automobilisme, cyclisme). Les Lacs suisses. La Suisse et ses châteaux historiques. Connaissez-vous la Suisse? La Suisse en hiver. La Suisse en été. La Suisse au printemps. La Suisse en automne. La Suisse: Centre sportif idéal. La Suisse et ses bourgs historiques. L'alpinisme en Suisse. La pêche en Suisse. La Suisse et ses stations balnéaires. La Suisse et ses chemins de fer de montagne. Les chemins de fer électriques en Suisse. Le Golf en Suisse. La Suisse: L'Alpe fleurie. La Suisse: Le Parc National. La Riviera Suisse: Canton du Tessin. Les Passages alpestres suisses. La Suisse: Centre d'aviation. Le Jura Suisse. La Suisse: Fête populaire. La Suisse: Chemin de fer de la Jungfrau. La Suisse: Ligne internationale du Lötschberg. La Suisse: Ligne électrifiée du Gothard. La Suisse: Chemins de fer rhétiques.

NB. Les titres peuvent être variés à l'infini en donnant comme sous-titre de «La Suisse» tel ou tel sommet, chemin de fer, lac, ville, etc.

Remise des projets du 1^{er} au 15 août 1923 au Secrétariat du Département fédéral de l'Intérieur, à Berne.

Jury. Membres: Baud-Bovy Daniel, Président de la Commission fédérale des Beaux-Arts, à Genève, président; Boss Edouard, peintre, à Berne; Hermanjat Abraham, peintre, au Crêt sur Aubonne; Junod A., Directeur de l'Office suisse du Tourisme, à Zurich; Mangold Burkhard, peintre, à Bâle. *Suppléants:* Francillon René, peintre, à Lausanne; Stiefel Edouard, peintre, à Zurich; de Saussure Horace, peintre, à Genève.

Le Département de l'Intérieur met à la disposition du jury une somme de fr. 25 000.— pour récompenser les meilleurs travaux. Suivant les cas, le jury décernera de 1 à 3 premiers prix de fr. 1000.— et des prix de fr. 700.—, 600.—, 500.— et 400.—; il allouera également des indemnités de fr. 200.— au minimum aux auteurs des meilleurs projets non primés.

II° Le Département fédéral de l'Intérieur organise, à l'intention de la Société suisse pour la diffusion d'images religieuses, un *concours de «souvenirs» de première communion.*

Remise des projets le plus tard le 15 juin 1923 au Secrétariat du Département fédéral de l'Intérieur, à Berne.

Jury. Membres: Baud-Bovy Daniel, Président de la Commission fédérale des Beaux-Arts, à Genève, président; Prof. Ganz P., à Bâle; Kuhn W., pasteur, à Wynau; Morax Jean, artiste peintre, à Morges; Thomann Adolphe, artiste peintre, à Zollikon. *Suppléants:* Kreidolf E. artiste peintre, à Berne; Linck E., pasteur, à Lausanne.

Le Département fédéral de l'Intérieur met à la disposition du jury une somme de fr. 7000.— au maximum, dont une partie (fr. 6400.—) sera prélevée sur le fonds spécial de chômage en faveur des artistes, et dont le solde (fr. 600.—) a déjà été versé, à titre de contribution, par la Société pour la diffusion d'images religieuses. Suivant les cas, le jury décernera de 1 à 3 premiers prix de fr. 800.— et des prix de fr. 500.—, 400.— et 300.—; il allouera également des indemnités de fr. 100.— au minimum aux auteurs des meilleurs projets non primés.

Sont admis à concourir: a) les artistes de nationalité suisse; b) les artistes étrangers domiciliés en Suisse depuis au moins cinq ans.

Le Secrétariat du Département fédéral de l'Intérieur à Berne enverra gratuitement à tous les artistes qui lui en feront la demande les programmes des concours.

Il est de toute nécessité que les intéressés demandent les conditions complètes des deux concours au Secrétariat du Département fédéral de l'Intérieur à Berne.